

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL*****Dérogation sur RD 17*****LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU l'arrêté départemental n° 23-1784 de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal en date du 26 avril 2023 réglementant la circulation des voies d'accès du PAS de PEYROL,

VU l'arrêté n° 23-4319 du 11 décembre 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

VU la demande de l'Entreprise SARL CANCE en date du 05/04/2024,

Considérant que pour des travaux relatifs à la maison du site au Pas de Peyrol, il est nécessaire de déroger à l'arrêté 23-1784 du 26 avril 2023,

Sur proposition de Monsieur le Coordinateur Territorial d'Aurillac.

ARRETE**Article 1 : Objet**

Par dérogation à l'article 8 de l'arrêté 23-1784, fixant la fermeture des accès au Pas de Peyrol, les véhicules suivants sont autorisés à circuler du lundi 08 avril 2024 jusqu'au 30 avril 2024, sur la RD 17 entre Le Grand Tourmant et Pas de Peyrol :

- FJ-410-RR,
- EY-881-PP.

Article 2 : Responsabilité

L'autorisation est donnée à titre exceptionnel et sous l'entière responsabilité du pétitionnaire.

Si la dérogation concerne la circulation en dehors des périodes d'ouverture

Le Conseil départemental ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conditions de sécurité sur cette voie fermée à la circulation publique et par conséquence, non entretenue ni exploitée.

Article 3 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise SARL CANCE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie du Cantal,
- Monsieur le Maire de Mandailles,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Puy-Mary,
- Monsieur le Directeur des Mobilités.

Aurillac, le 05 avril 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Adjoint des Mobilités

Didier ROUX

Conseil départemental du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
tél. 04 71 48 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42

cantal.fr

Certificat d'immatriculation

G

D

N° Immatriculation A. FJ-410-RR Date de 1^{ère} Immatriculation B. 27/08/2019

C.1 SARL ENTREPRISE CANCE

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

5 RUE FELIX DAGUERRE
15000 AURILLAC

D.1 RENAULT

D.2 SCAYBUM9TRPCAXMUA3206XC3403321

D.2.1 N10RENC19524433

D.3 MASTER

E. VF1VB000162701741

F.1 3500 F.2 3500 F.3 7000

G. 2745 G.1 2670

J. N1 J.1 CTTE J.2 BA J.3 BENNE

K. 332007146*0519*02

P.1 2299 P.2 120 P.3 GO P.6 6

Q. S.1 3 S.2 U.1 83

U.2 2625 V.7 222 V.9 595/2009*2017/2400EURO6

X.1 VISITE AVANT LE 27/08/2023

Y.1 258 Y.2 34

Y.3 0 Y.4 4

Y.6 2.76 Y.6 29B.76

Pour le titulaire et par délégation
Le délégué à la sécurité routière

Emmanuel BARBE

H
I. 26/09/2019

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

2M04936264390

IMPRIMERIE NATIONALE - DPM049-L - CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SV

Certificat d'immatriculation

FJ-410-RR 26/09/2019

2019EK33229

VF1VB000162701741

RENAULT

SARL ENTREPRISE CANCE



COUPON DETACHABLE

CRFRAFJ410RR9VF1VB00016270174101908273CTTE<<
BENNRENAULT<<<<<<<<MASTER<<<<<<<<2019EK3322932